

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES
AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES
AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET
DU DEVELOPPEMENT DE
L'IRRIGATION**



BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

ETUDE SUR L'IDENTIFICATION DES PRIORITES EN MATIERE DE CES/DRS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PROGRAMME NATIONAL DU SECTEUR RURAL, PHASE II

Version finale

Novembre 2016

Issa Martin BIKIENGA
Consultant

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	4
RESUME EXECUTIF	5
1. INTRODUCTION	6
2. DESCRIPTION DU CONTEXTE	7
2.1. Problématique de la CES/DRS au Burkina Faso	7
2.2. Potentiel existant en matière de CES/DRS	8
2.3. La CES/DRS dans le PNSR I	9
3. CE QUE PEUVENT APPORTER LES ACTIONS DE CES/DRS DANS LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DE L'ECONOMIE RURALE BURKINABE	13
3.1. Au plan agro-sylvo-pastoral et environnemental	13
3.2. Au plan social	14
3.3. Au plan économique	14
4. PROPOSITION DE PRIORITES EN MATIERE DE CES/DRS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PNSR II	15
4.1. Défis futurs à relever par l'agriculture burkinabè	15
4.2. Effets attendus du secteur agro-sylvo-pastoral dans le PNDES	15
4.3. Comment prendre en compte la CES/DRS dans le PNSR II ?	16
4.3.1. Démarche globale	16
4.3.2. Axes stratégiques et priorités d'investissement identifiés par le CSI-GDT	17
4.3.3. Principaux axes d'intervention proposés en matière de CES/DRS	19
4.3.4. Priorités à prendre en compte dans le PNSR II	20
4.3.5. Mécanisme de suivi des actions de CES/DRS	26
5. CONCLUSION	28
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	29
ANNEXES	30
Annexe 1 : Technologies CES/DRS au Burkina Faso	30
Annexe 2 : Facteurs favorables à la CES/DRS	34
Annexe 3 : Facteurs défavorables à la CES/DRS	35
Annexe 4 : Termes de référence	37

SIGLES ET ABREVIATIONS

BUNASOLS	Bureau national des sols
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols/Défense et restauration des sols
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CPP	Programme national de partenariat de gestion durable des terres
CSI-GDT	Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres
CTI/PNSR	Comité technique interministériel du Programme national du secteur rural
CTR/PNSR	Comité technique régional du Programme national du secteur rural
DGAHDI	Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation
EGASA	Etats généraux de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire
GDT	Gestion durable des terres
GERES	Groupement européen de restauration des sols
GRN	Gestion des ressources naturelles
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNGDT	Plateforme nationale pour la gestion durable des terres
PNGT	Programme national de gestion des terroirs
PNSFMR	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
PNSR	Programme national du secteur rural
RNA	Régénération naturelle assistée
SNRCRS	Stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols
SNRCRTA	Stratégie nationale de restauration de conservation et de récupération des terres agricoles
SP/CONEDD	Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable
SP/CPSA	Secrétariat permanent de coordination des politiques sectorielles agricoles

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Analyse de la prise en compte de la CES/DRS dans le PNSR I	10
Tableau 2 : Axes stratégiques et priorités d'investissement dans la GDT du CSI-GDT en lien avec la CES/DRS	18
Tableau 3 : Proposition de priorités en matière de CES/DRS à prendre en compte dans le PNSR II	22

RESUME EXECUTIF

Le Burkina Faso, de sa situation géographique au cœur du Sahel, présente un profil écologique fragile. De ce fait, il est exposé au phénomène des changements climatiques qui se manifeste notamment par la forte dégradation des terres.

L'Etat a très tôt affiché sa détermination à lutter résolument contre la dégradation des terres. Cet effort s'est traduit par des actions de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols (CES/DRS), l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux politiques, stratégies, plans et programmes d'action sectoriels comme sous-sectoriels traitant tous de la gestion des ressources naturelles (GRN) et de la gestion durable des terres (GDT) d'une manière ou d'une autre. Les premières interventions étatiques dans le domaine de la CES ont eu lieu dans les années 1960 dans l'actuelle province du Yatenga. Mais elles se sont révélées plutôt désastreuses.

Par la suite, plusieurs projets de GDT ont été mis en œuvre dans les zones Nord, Centre-Nord et Est du pays. Ils étaient centrés sur la gestion de la fertilité des sols et ont appuyé les agriculteurs dans la réalisation de techniques de CES/DRS. En termes d'impact, ils ont nettement accru les moyens de subsistance des ruraux pauvres et permis la réhabilitation de vastes espaces de terres dégradées. C'est donc dire que la CES/DRS a fait la preuve de son efficacité en tant que technologie éprouvée et adaptée dans le domaine de la GDT.

Comme on peut le constater, les investissements dans la CES/DRS ne sont pas nouveaux au Burkina Faso. Le pays dispose d'une vaste expérience en la matière. Le Programme national du secteur rural, phase I (PNSR I) en a fait usage dans ses sous-programmes. A l'analyse, on note que la CES/DRS a été évoquée dans les sous-programmes du PNSR I traitant (i) du développement durable des productions agricoles, (ii) du développement durable de l'hydraulique agricole, (iii) de la gouvernance environnementale et promotion du développement durable, (iv) de la gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural, (v) du développement des productions forestières, fauniques et halieutiques. Cependant, cette prise en compte de la CES/DRS dans le PNSR I n'est pas toujours faite de façon suffisamment explicite.

Les succès enregistrés au fil des ans peuvent encore être encore renforcés si des investissements conséquents de CES/DRS sont réalisés à grande échelle. L'avènement du PNSR II offre une opportunité intéressante. Pour cela, les priorités en matière de CES/DRS à prendre en considération dans le PNSR II doivent être axées sur (i) l'harmonisation des approches, la capitalisation, la communication et le suivi-évaluation, (ii) le renforcement des capacités des acteurs, (iii) l'appui à la recherche-développement, (iv) la mise à l'échelle des technologies éprouvées et adaptées de CES/DRS, (v) le financement durable, (vi) l'introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS. Cependant, ces priorités ne pourront produire leurs effets que si elles font l'objet d'un suivi-évaluation rigoureux.

1. INTRODUCTION

La période de mise en œuvre du Programme national du secteur rural (PNSR) est arrivée à échéance en fin 2015. Il s'en est suivi une évaluation dont les conclusions ont abouti, entre autres, à la formulation d'une seconde phase (PNSR II). S'il est vrai que le PNSR I a pris en compte les actions de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols (CES/DRS) dans certains de ses sous-programmes, force est de constater qu'au regard de la fragilité écologique du Burkina Faso, de l'état de dégradation des terres et des défis à relever par l'agriculture burkinabè, beaucoup d'efforts restent encore à faire. La formulation du PNSR II offre une nouvelle opportunité pour accorder à la CES/DRS la place qu'elle mérite dans le renforcement de l'économie rurale burkinabè. En vue de préparer la prise en compte de la thématique CES/DRS dans ce nouveau référentiel, il est apparu nécessaire d'organiser une consultation des différents acteurs dudit domaine : producteurs et productrices, Directions techniques spécialisées, projets et programmes du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH), institutions de recherche, partenaires techniques et financiers. Cela passe par l'élaboration d'un document spécifique qui fera ressortir, entre autres, les acquis et les insuffisances du PNSR I en matière de prise en compte de la CES/DRS, mais aussi les priorités à inscrire dans le PNSR II.

Pour conduire cet exercice, la Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation (DGAHDI) du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH) a fait recours aux services d'un consultant.

Sur le plan méthodologique, le consultant a suivi la démarche ci-après :

- Réunion de cadrage avec la DGAHDI ;
- Recherche et exploitation documentaires ;
- Entretiens avec les acteurs ;
- Elaboration d'un document provisoire sur l'identification des priorités en matière de CES/DRS à prendre en compte dans le PNSR II ;
- Prise en compte des observations émises par les parties prenantes à l'étude ;
- Elaboration du document final sur l'identification des priorités en matière de CES/DRS à prendre en compte dans le PNSR II.

Le présent rapport est articulé autour des points suivants :

- Description du contexte ;
- La contribution des actions de CES/DRS au renforcement de la résilience de l'économie rurale burkinabè ;
- Proposition de priorités à prendre en compte dans le PNSR II.

2. DESCRIPTION DU CONTEXTE

2.1. Problématique de la CES/DRS au Burkina Faso

Le Burkina Faso, de sa situation géographique au cœur du Sahel, présente un profil écologique fragile. De ce fait, il est exposé au phénomène des changements climatiques qui se manifeste notamment par la forte dégradation des terres. Si l'on fait l'état des lieux de la dégradation des terres au Burkina Faso, on aboutit aux constats suivants :

- le Burkina Faso, comme les autres pays du Sahel, vit au quotidien les conséquences du dysfonctionnement des écosystèmes victimes d'une série continue de pressions de caractères multiformes qui ont profondément affecté et exacerbé les tensions sur l'accès et l'utilisation des ressources naturelles. Cette situation a un impact négatif sur les activités économiques et le bien-être des populations rurales comme urbaines ;
- les causes profondes, la nature et l'étendue réelle des conséquences et impacts, ainsi que les tendances évolutives du phénomène de la dégradation des terres ne sont pas encore parfaitement bien appréhendées. On distingue entre les causes naturelles (sécheresses, pluies agressives, inondations, vents violents, texture et structure des sols) et les causes anthropiques (mauvaises pratiques relatives aux activités socio-économiques de la population).

L'Etat a très tôt affiché sa détermination à lutter résolument contre la dégradation des terres. Cet effort s'est traduit par des actions de CES/DRS, l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux politiques, stratégies, plans et programmes d'action (sectoriels comme sous-sectoriels) traitant tous de la gestion des ressources naturelles (GRN) et de la gestion durable des terres (GDT) d'une manière ou d'une autre. Les premières interventions étatiques dans le domaine de la CES ont eu lieu dans les années 1960. On peut à titre d'exemple citer le projet GERES (Groupement Européen de Restauration des Sols) dans la province actuelle du Yatenga. Le bilan de ce projet à grande échelle s'est révélé plutôt négatif (alors que des sommes d'argent importantes avaient été investies). L'absence d'entretien et de motivation de la part de la population, due à un manque de sensibilisation, a non seulement considérablement réduit l'efficacité mais dans certains cas, contribué à l'accélération des processus érosifs.

Plusieurs projets de GDT ont été mis en œuvre dans les zones Nord, Centre-Nord et Est du pays. Ils étaient centrés sur la gestion de la fertilité des sols et ont appuyé les agriculteurs dans la réalisation de techniques de CES/DRS. Bon nombre de ces projets ont touché des zones précédemment non-agricoles, abandonnées depuis longtemps parce que considérées comme «non récupérables» (localement ces terres sont désignées comme «zipélé» - sols stériles). Les techniques de CES ont prouvé que la couverture végétale de ces terres pouvait être régénérée et qu'elles pouvaient être remises en culture.

Les investissements dans les techniques de CES/DRS ne sont donc pas nouveaux au Burkina Faso. La CES/DRS a nettement amélioré les moyens de subsistance des ruraux pauvres et permis la réhabilitation de vastes espaces de terres dégradées, notamment dans le Plateau Central du Burkina Faso. Malgré les avancées réalisées, ces régions restent toujours touchées de façon importante par la pauvreté. Elles sont confrontées à des conditions écologiques relativement difficiles liées à la fois au climat sahélien semi-aride et à une pression anthropique croissante. Une part importante est soumise à un phénomène de dégradation des terres qui se manifeste par la disparition du couvert végétal, la fragilisation et l'appauvrissement des sols, l'érosion et la baisse des nappes phréatiques. D'autres régions, initialement nanties en couvert végétal sont en train de subir le même sort.

Un examen attentif de la question de la dégradation des terres au Burkina Faso laisse apparaître que la GDT impliquant la mise en œuvre de techniques de CES/DRS est présente dans de nombreux programmes de développement sectoriel. C'est la preuve que la problématique de la GDT déborde largement les frontières de « l'espace rural », pour impliquer des acteurs non traditionnels des secteurs publics et privés. On ne peut pas, en effet, occulter les rôles stratégiques que jouent les ministères en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation, de l'économie et des finances, toutes les composantes de la société civile et le secteur privé, dans l'affectation, la jouissance et la conservation des ressources naturelles. On note par ailleurs la « centralité » de la question foncière.

En résumé, des efforts importants ont été consentis par le Burkina Faso dans la GDT à travers les projets faisant intervenir les techniques de CES/DRS. Mais au regard de la fragilité écologique du pays et du phénomène des changements climatiques, beaucoup reste encore à faire. D'où la nécessité de poursuivre les investissements dans les actions de CES/DRS.

2.2. Potentiel existant en matière de CES/DRS

Comme évoqué ci-dessus, les investissements dans la CES/DRS ne sont pas nouveaux au Burkina Faso. Le pays dispose d'une vaste expérience en la matière. Le potentiel existant en matière de GDT peut être illustré notamment par :

- Le recueil de technologies de CES/DRS établi par le Programme national de gestion des terroirs (PNGT) et le Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable (SP/CONEDD), (voir annexe 1) ;
- L'identification de facteurs favorables et de facteurs défavorables aux activités de CES/DRS figurant dans la Note conceptuelle en vue de la formulation d'une stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols au Burkina Faso (voir annexe 2) ;
- Le recueil des bonnes pratiques de gestion durable des terres au Burkina Faso élaboré par le Programme national de partenariat de gestion durable des terres (CPP) à travers la production d'un rapport consistant ;
- Le cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres au Burkina Faso (CSI-GDT).

A cela s'ajoutent les expériences de nombreux projets et programmes de GDT exécutés ou en cours d'exécution au Burkina Faso. C'est donc dire que le pays dispose d'un capital important pouvant aider à juguler la dégradation des terres, notamment par les actions de CES/DRS.

2.3. La CES/DRS dans le PNSR I

Conçu pour une durée de cinq ans (2011-2015), le PNSR I s'était fixé comme objectif global de « *contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté* ».

Ses objectifs spécifiques étaient les suivants :

- assurer une meilleure couverture des besoins alimentaires aussi bien quantitatifs que qualitatifs des populations par la production nationale ;
- contribuer à la réduction de la proportion de la population en deçà du minimum d'apport calorique et de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 0 à 5 ans ;
- assurer une croissance forte du produit intérieur brut agricole ;
- réduire considérablement la pauvreté en milieu rural ;
- assurer aux populations rurales et urbaines un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement;
- réduire sensiblement la dégradation de l'environnement et les effets néfastes des changements climatiques.

Le PNSR I était structuré en 13 sous-programmes regroupés autour de 5 axes. Chaque axe comportait des actions précises.

Comment la CES/DRS a été prise en compte dans le PNSR I ?

Pour mettre cela en évidence, nous avons repéré les axes, sous-programmes et actions ayant des liens forts avec la CES/DRS. Cette analyse est faite au tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Analyse de la prise en compte de la CES/DRS dans le PNSR I

Axe du PNSR I	Sous-programme du PNSR I	Action du PNSR I	Description de l'action
Axe 1 : Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires	Sous-programme 1.1. : Développement durable des productions agricoles	Action 4 : Gestion durable de la fertilité des terres agricoles	L'intervention permettra de : (i) renforcer les capacités techniques des agents et des producteurs en la matière, (ii) garantir l'accès des producteurs et des communautés aux équipements nécessaires; (iii) promouvoir les techniques de gestion durable de la fertilité des sols par l'appui à la réalisation de 350 000 ha de zaï, de 4000 ha de demi-lunes, etc., la production de 8 millions de tonnes de fumure organique par an et la promotion de l'utilisation de Burkina phosphate ; (iv) élaborer et diffuser des protocoles sur des thématiques de gestion intégrée des sols.
Axe 1 : Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires	Sous-programme 1.4. : Développement durable de l'hydraulique agricole	Action 3 : Développement de petits ouvrages de mobilisation des eaux	Afin d'améliorer la disponibilité en eau d'irrigation à partir des petits ouvrages de captage et/ou de stockage de l'eau à des fins agricoles, il est prévu la réalisation de : (i) 7000 puits maraîchers, (ii) 105 boulis, (iii) 10 000 bassins de captage et/ou de collecte des eaux de ruissellement, (iv) de forages manuels, des bassins de collecte des eaux de ruissellement ainsi que des actions de réhabilitation.
Axe 3 : Développement durable et gestion des ressources naturelles	Sous-programme 3.1. : Gouvernance environnementale et promotion du développement durable	Action 2 : Adaptation aux effets néfastes des changements climatiques sur les activités agro-sylvo-pastorales et atténuation des gaz à effet de serre	Le sous-programme soutiendra la promotion de la mise en œuvre des activités d'adaptation aux changements climatiques (reboisement, aménagements des formations naturelles, dispositifs de conservation des eaux et des sols, utilisation des semences forestières améliorées, utilisation des espèces adaptées, de productions fourragères, mise au point d'habitat adapté, etc.).
Axe 3 : Développement durable et gestion des ressources naturelles	Sous-programme 3.1. : Gouvernance environnementale et promotion du développement durable	Action 3 : Promotion des bonnes pratiques de Gestion durable des terres (GDT)	Cette action consistera à : (i) informer, sensibiliser et former les producteurs sur les bonnes pratiques de GDT pour une meilleure production agro-sylvo-pastorale ; (ii) aider à mettre en place les mécanismes institutionnels et de financements requis pour assurer de façon effective la GDT à tous les niveaux; (iii) promouvoir les techniques de production des fertilisants naturels des sols.

Axe du PNSR I	Sous-programme du PNSR I	Action du PNSR I	Description de l'action
Axe 3 : Développement durable et gestion des ressources naturelles	Sous-programme 3.2. : Gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural	Action 1 : Mise en œuvre de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR)	Il s'agira de (i) finaliser l'élaboration des textes juridiques d'opérationnalisation de la PNSFMR adoptée par décret n°2007-610/PRES/PM/MAHRH du 04/10/2007, en vue de leur application effective sur le terrain ; (ii) diffuser les textes et les outils relatifs au foncier rural (en français et dans les principales langues nationales - Mooré, Dioula, Fulfulde) ; (iii) mettre en place le cadre institutionnel de gestion foncière rurale (Agence nationale des terres rurales-ANTR-et Fonds national de sécurisation foncière-FNSF-au niveau central, Commissions Foncières Villageoises et Commissions de conciliation foncière villageoise, Service foncier Rural au niveau de chaque commune rurale , Instances locales de concertation foncière au niveau communal ou intercommunal, etc.); (iv) appuyer les communes dans la mise en œuvre de la PNSFMR (renforcement des capacités des acteurs, élaboration des chartes foncières locales, etc.) ; (v) suivre, évaluer et capitaliser les actions de sécurisation foncière en milieu rural ; (vi) appuyer les structures centrales, déconcentrées et les organisations professionnelles et autres acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la PNSFMR
Axe 3 : Développement durable et gestion des ressources naturelles	Sous-programme 3.2. : Gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural	Action 3 : Amélioration de la connaissance des sols	La fertilité des sols du Burkina Faso sera caractérisée et une base de données sera créée. Ceci permettra de poursuivre les actions déjà entreprises dans ce domaine par le Bureau national des sols (BUNASOLS).
Axe 3 : Développement durable et gestion des ressources naturelles	Sous-programme 3.4. : Développement des productions forestières, fauniques et halieutiques	Action 3 : Gestion durable des terres des écosystèmes forestiers	Cette action va concerner la gestion des feux en milieu rural, l'appui et le suivi technique des activités de fixation des dunes de sable et de protection des berges des plans et des cours d'eau. Le sous-programme soutiendra aussi la récupération de plus de 5000 ha des terres dégradées, à travers le sous solage à la charrue Delfino et la mise en terre de plants. Il appuiera la mise en place des dispositifs agro forestiers (plantations agro forestières), promouvra de meilleures pratiques de gestion durable des terres et soutiendra l'intégration de la gestion durable des terres dans les plans de développement locaux.

Source : PNSR I, 2012

A l'analyse, on note que la CES/DRS a été évoquée dans les sous-programmes du PNSR I traitant (i) du développement durable des productions agricoles, (ii) du développement durable de l'hydraulique agricole, (iii) de la gouvernance environnementale et promotion du développement durable, (iv) de la gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural, (v) du développement des productions forestières, fauniques et halieutiques. Les actions couvrent (i) la gestion durable de la fertilité des terres agricoles, (ii) le développement de petits ouvrages de mobilisation des eaux, (iii) l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques sur les activités agro-sylvo-pastorales et atténuation des gaz à effet de serre, (iv) la mise en œuvre de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR), (v) la gestion durable des terres des écosystèmes forestiers.

Cependant, cette prise en compte de la CES/DRS dans le PNSR I n'a pas été toujours faite de façon suffisamment explicite. Les travaux effectués par le Programme national de gestion des terroirs (PNGT) et le Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable (SP/CONEDD) ont permis d'établir de façon précise la typologie des technologies de CES/DRS. Chacune de ces technologies répond à une description précise, très importante pour la mise en œuvre et surtout pour la génération des résultats attendus. En d'autres termes, les actions de CES/DRS n'étaient pas cernées de manière suffisamment précise et explicite dans le PNSR I.

Par ailleurs, quand on observe la dynamique de la dégradation des terres au Burkina Faso et la sévérité du phénomène des changements climatiques, un accent plus fort devrait être mis sur la CES/DRS à l'intérieur des sous-programmes du PNSR I ; le nombre d'actions de CES/DRS devrait être plus élevé. Cela se justifie encore par le fait que les avantages des actions de CES/DRS sont évidents aux plans agronomique, environnemental et socio-économique.

3. CE QUE PEUVENT APPORTER LES ACTIONS DE CES/DRS DANS LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DE L'ECONOMIE RURALE BURKINABE

La situation de la dégradation des ressources naturelles est préoccupante au Burkina et plus particulièrement dans le Plateau Central. Le Burkina Faso a entrepris d'importants efforts aux plans politique, technique et social en vue d'inverser la tendance de dégradation accélérée des terres. C'est ainsi que de nombreuses techniques de récupération des terres ont été développées ou expérimentées notamment dans la partie Nord du Burkina Faso. Ces technologies de CES/DRS, d'agroforesterie et de régénération naturelle assistée (RNA) ont été largement documentées et diffusées.

Le Burkina Faso a réalisé en 2008 avec l'appui du Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) une étude sur l'évaluation des impacts biophysiques et socio-économiques des investissements dans les actions de gestion des ressources naturelles au Nord du Plateau Central. Cette étude visait à documenter les impacts des actions de GRN, à faire une analyse économique de ces impacts afin de montrer qu'investir dans la GRN est économiquement rentable, politiquement porteur et socialement indispensable. A terme, elle pourrait servir à construire un argumentaire solide afin de faire un plaidoyer pour plus d'investissement dans les actions de GRN. Les principales conclusions tirées de cette étude à l'époque sont évoquées dans les paragraphes ci-dessous.

3.1. Au plan agro-sylvo-pastoral et environnemental

Les techniques comme le zaï, les cordons pierreux, les demi-lunes et leurs combinaisons ont donné des gains de rendements moyens de l'ordre de 30% à plus de 100%. Ces impacts deviennent plus importants avec les techniques d'intensification qui accompagnent les mesures de conservation des eaux et des sols comme la fumure et l'équipement.

Les aménagements ont eu un impact positif sur la reconstitution de la végétation ligneuse et sur les fourrages. En effet, dans presque tous les sites, la densité et le nombre d'espèces végétales recensées ont été supérieurs dans les champs aménagés par rapport aux champs témoins, traduisant ainsi, une amélioration de la densité des ligneux et donc une amélioration de la diversité biologique dans les champs aménagés comparativement à ceux non aménagés.

Les investissements en GRN ont induit une amélioration de la quantité et de la qualité des ressources fourragères motivant ainsi les producteurs à conduire le bétail en stabulation de manière à améliorer significativement la disponibilité et la qualité de la fumure organique au sein de leurs exploitations, contribuant de ce fait à améliorer de manière significative les revenus liés à l'élevage.

3.2. Au plan social

Au niveau social, il y a eu une évolution des migrations. En effet, les populations enquêtées soutiennent que de nos jours, l'on rencontre moins de migration dans la zone (66%) contre 24% qui estiment que la situation s'est stabilisée. Dans le même temps les retours de migrants sont en augmentation. De ce fait, on peut en conclure que les villages ont connu une amélioration de leur situation alimentaire de sorte à pouvoir maintenir sur place la plupart nombre de candidats au départ. De l'avis des populations, les évolutions notées dans les départs et les retours auraient un lien avec la pratique des GRN (82% des enquêtés le pensent).

3.3. Au plan économique

Au niveau économique, la quantification des impacts révèle que les investissements ont été très rentables. 37 à 107% pour le zaï, 23% pour les cordons pierreux et 145 % pour les demi-lunes. Bien que toujours sous-estimés, ces taux de rentabilité sont supérieurs aux taux d'intérêt des banques commerciales, montrant ainsi qu'investir dans les GRN est très rentable.

En conclusion, les actions de CES/DRS peuvent contribuer de façon très significative à rendre l'économie rurale burkinabè plus résiliente.

4. PROPOSITION DE PRIORITES EN MATIERE DE CES/DRS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PNSR II

4.1. Défis futurs à relever par l'agriculture burkinabè

Les assises nationales des Etats généraux de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire (EGASA) tenues en novembre 2011 ont défini une vision de l'agriculture burkinabè qui s'intitule comme suit : «A l'horizon 2025, l'Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».

Cette vision comporte en son sein d'importants défis futurs à relever par l'agriculture burkinabè. Ces défis peuvent se résumer comme suit :

- Rendre l'agriculture moderne, plus productive, compétitive et durable ;
- Assurer à tous les Burkinabè une bonne couverture des besoins alimentaires aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif;
- Réduire la pauvreté en milieu rural.

Pour relever ces défis, le MAAH doit déployer beaucoup d'efforts en vue d'impulser la production agricole et pour cela mettre en œuvre des actions de grande envergure. La CES/DRS peut beaucoup contribuer à l'accroissement des performances de l'agriculture burkinabè aux plans agricoles, social et économique si elle est suffisamment prise en compte dans les projets et programmes à venir.

4.2. Effets attendus du secteur agro-sylvo-pastoral dans le PNDES

Le Burkina Faso a adopté en 2016 un référentiel national des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020 intitulé « Plan national de développement économique et social » (PNDES). La vision du PNDES est formulée comme suit: "**le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables**".

L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Le PNDES se décline en trois axes stratégiques qui sont : (i) **Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration**, (ii) **Axe 2 : développer le capital humain** et (iii) **Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois**.

Le secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique est pris en compte dans l'axe 3 sous forme d'objectif stratégique formulé comme suit : **développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.** Les effets attendus sont au nombre de deux :

- **Effet attendu 1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable.** L'ambition est d'accroître la part des productions irriguées dans la production agricole totale de 15% en 2015 à 25% en 2020, le taux de couverture des besoins céréaliers de 96% en 2015 à 140% en 2020, la productivité du secteur primaire de 50% à l'horizon 2020, le taux de commercialisation des produits agricoles (y compris les cultures de rente) de 25% en moyenne entre 2005 et 2010 à 37,5% en 2020, le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie à 50% en 2020, la proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes de 4,9% en 2015 à 45% en 2020, le nombre moyen d'emplois créés dans le secteur primaire de 39 000 en 2015 à 110 000 en 2020, le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel de 69% en 2015 à 80% en 2020, le taux de couverture vaccinale contre la maladie de New Castle de 40% en 2015 à 70% en 2020 et la quantité de poissons produite de 20 000 tonnes en 2015 à 30 000 tonnes en 2020.
- **Effet attendu 2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée.** Cet effet attendu va avec la réduction de la proportion des ménages agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques non résilients de 49,2% en 2010 à 25% en 2020 et de la proportion des ménages vulnérables structurels de 10% en 2010 à 5% en 2020.

Le PNDES a ainsi assigné à ce secteur des effets attendus ambitieux centrés sur la sécurité alimentaire, l'emploi décent, le respect des principes du développement durable, la résilience des ménages. Il s'agit là de préoccupations réelles des populations burkinabè auxquelles la mise en œuvre des technologies de CES/DRS peut apporter quelques éléments de solution efficaces. Cela peut se faire déjà lors de la formulation du PNSR II dans lequel on mettra suffisamment en exergue l'apport possible de la CES/DRS.

4.3. Comment prendre en compte la CES/DRS dans le PNSR II ?

4.3.1. Démarche globale

Sur le plan opérationnel et dans le cas du PNSR II, la CES/DRS est à considérer comme une thématique transversale. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire d'en faire un sous-programme spécifique dans le PNSR II. La démarche globale que nous proposons aux personnes chargées de la formulation du PNSR II est ainsi qu'il suit :

- Articuler la CES/DRS dans les sous-programmes du PNSR II sous forme d'actions concrètes à mettre en œuvre pour obtenir des résultats et atteindre des objectifs précis ;
- Rendre explicites les actions de CES/DRS dans les sous-programmes du PNSR II ;
- Tenir compte de la particularité des régions dans le choix des technologies de CES/DRS ;
- Faire référence aux technologies de CES/DRS dans les sous-programmes traitant par exemple de la production agro-sylvo-pastorale, de la gestion durable des terres, de la protection de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques ;
- En fonction des sous-programmes concernés, bien cibler les technologies de CES/DRS concernées.

Bien entendu, tout cela ne permettra pas de donner à la CES/DRS toute la dimension qu'elle mérite dans le développement de l'agriculture burkinabè. La Stratégie nationale de restauration de conservation et de récupération des terres agricoles (SNRCRTA) dont l'élaboration est prévue par la DGAHDI permettra d'aller encore plus loin dans la mise à l'échelle des technologies de CES/DRS en faveur de l'agriculture burkinabè. Cette stratégie doit être assortie d'un plan d'action pour soutenir son opérationnalisation.

4.3.2. Axes stratégiques et priorités d'investissement identifiés par le CSI-GDT

Le Burkina Faso s'est doté en 2014 d'un Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (CSI-GDT). L'objectif global du CSI-GDT est de mobiliser et accroître l'efficacité des ressources financières, technologiques et des connaissances qui sont nécessaires pour inverser durablement les tendances à la dégradation des terres rurales au Burkina Faso.

Le CSI-GDT est bâti autour de six (6) axes stratégiques comportant des priorités d'investissement. Parmi ces axes et priorités du CSI-GDT, nous avons retenu ceux en lien direct avec la CES/DRS ; ils sont répertoriés au tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Axes stratégiques et priorités d'investissement dans la GDT du CSI-GDT en lien avec la CES/DRS

Axe stratégique du CSI-GDT	Priorités d'investissement du CSI-GDT
I. Gestion durable de la fertilité des terres agricoles	1.1 Diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres de culture (techniques antiérosives, zaï, micro-bassins, fosses fumières, etc.)
	1.2 Développement Participatif de Technologies et Recherche-Développement en matière de gestion intégrée de la fertilité des sols
	1.3 Promotion et renforcement de la sécurisation foncière en milieu rural
II. Gestion durable de l'eau pour la production	2.1 Aménagement et réhabilitation des bas-fonds
	2.2 Mobilisation de l'eau à usage agricole
	2.3 Promotion des technologies innovantes d'irrigation
	2.4 Gestion concertée des ressources en eau des bassins hydrographiques
	2.5 Protection des berges des cours et plans d'eau
III. Conservation des écosystèmes et gestion durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques	3.1 Régénération des terres dégradées à des fins sylvo-pastorales
	3.2 Gestion décentralisée des ressources forestières : création, conservation, aménagement et gestion participative d'espaces forestiers par les communautés et les collectivités territoriales
	3.4 Promotion de l'agroforesterie par la Régénération Naturelle Assistée notamment
	3.5 Développement Participatif de Technologies /Recherche-Développement en matière de gestion des ressources naturelles
	3.6 Promotion d'entreprises forestières privées ou communautaires
	VI. GDT et promotion du développement durable
6.3 Mise en place et renforcement d'une plateforme nationale et de plateformes régionales et communales pour la gestion durable des terres	
6.4 Promotion de l'éducation environnementale et au développement durable	

Source : CSI-GDT, 2014

4.3.3. Principaux axes d'intervention proposés en matière de CES/DRS

Dans la perspective de l'élaboration de la Stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols (SNRCRS), la Note conceptuelle rédigée à cet effet, a proposé quatre (4) axes. Tout en reconnaissant la pertinence de ces axes, nous avons jugé indispensable d'y ajouter un cinquième axe traitant spécifiquement du financement durable de la CES/DRS. Par ailleurs, les entretiens avec les acteurs ont fait ressortir l'intérêt pour l'aspect « conservation des sols » dans le sens de l'agriculture de conservation. Sur cette base, les principaux axes proposés en matière de CES/DRS à prendre en compte dans le PNSR II sont ainsi qu'il suit :

- **Axe 1 :** Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS. Cet axe suggère un rapprochement des acteurs et la prise en considération du suivi-évaluation, de la capitalisation et de la communication pour promouvoir la CES/DRS. Pour cela, il est indispensable d'établir une situation de référence de la CES/DRS en vue d'un meilleur suivi-évaluation et plus tard d'une modélisation des techniques de CES/DRS. Par ailleurs, il est utile de constituer un répertoire des acteurs de CES/DRS.
- **Axe 2 :** Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/-trices. La mise en œuvre réussie des actions de CES/DRS exige leur bonne maîtrise par les agents d'encadrement et les producteurs et productrices à travers un renforcement de leurs capacités. L'enseignement des bonnes pratiques de CES/DRS doit être introduit dans les curricula des écoles professionnelles agricoles.
- **Axe 3 :** Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS. La CES/DRS doit répondre constamment aux besoins des producteurs et productrices. Pour cela, elle doit être soutenue par la recherche-développement.
- **Axe 4 :** Intégration des actions et mise à l'échelle des technologies de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso. Cet axe propose la prise en compte de la CES/DRS dans les plans nationaux, régionaux et locaux de développement et la promotion des investissements dans la CES/DRS. Pour assurer la rentabilité économique et financière de ces technologies, il est nécessaire de favoriser l'acquisition des équipements de CES/DRS au moindre coût à travers un régime fiscal et/ou douanier de faveur.
- **Axe 5 :** Financement durable des actions de CES/DRS. L'utilisation de la CES/DRS ne peut se faire dans la durée que si elle est soutenue par des ressources financières stables et durables. En outre, des systèmes financiers décentralisés doivent être développés avec la mise en place à l'échelle locale de lignes de crédit et/ou de fonds de crédit en faveur de la CES/DRS.
- **Axe 6 :** Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS. Cet axe propose l'introduction progressive de l'agriculture de conservation dans les zones agro-écologiques qui s'y prêtent, notamment sur les terres

non encore dégradées. Les bienfaits de l'agriculture de conservation méritent d'être diffusés à grande échelle en vue de stimuler sa prise en compte dans les systèmes de production agro-sylvo-pastorale.

Il est utile de rappeler à ce niveau quelques contraintes pratiques liées à la mise à l'échelle des techniques de CES/DRS. Il s'agit, entre autres :

- Du manque de moellons et d'agrégats nécessaires par exemple à la confection des cordons pierreux ;
- Des difficultés de ramassage et de transport desdits moellons et agrégats;
- Des difficultés de mobilisation de la main-d'œuvre à certains moments de l'année ;
- Des incertitudes et de l'absence de garantie en matière de propriété foncière ;
- Du manque de matières premières (eau, déjections animales, paille) pour alimenter les fosses fumières.
- Etc.

Sur le plan opérationnel, les techniques de CES/DRS peuvent être mises en œuvre de façon réussie à différentes échelles :

- A l'échelle exploitation familiale si les superficies à traiter peuvent être prises en charge par la main d'œuvre familiale ;
- A l'échelle villageoise si les superficies à traiter sont plus vastes ou si l'état de dégradation des terres est très élevé (par exemple beaucoup de ravines) ;
- A l'échelle intervillageoise si les superficies à traiter sont plus vastes ou si l'état de dégradation des terres dépasse le cadre d'un seul village.

4.3.4. Priorités à prendre en compte dans le PNSR II

En nous appuyant sur les défis futurs à relever par l'agriculture burkinabè, les effets attendus du secteur agro-sylvo-pastoral dans le PNDES, le potentiel existant en matière de CES/DRS, les orientations prises par le pays dans le CSI-GDT, nous avons proposé des priorités en matière de CES/DRS à prendre en compte dans le PNSR II. Leur mise en œuvre vise (i) l'accroissement de la productivité agricole, (ii) l'amélioration des revenus des producteurs et productrices, et (iii) la construction de la résilience des populations vulnérables. Il est évident que toutes ces priorités ne peuvent pas être intégrées dans le PNSR II qui est un document relativement court ; les priorités proposées sont conçues pour servir de base de choix.

Lors de la prise de décision pour la mise en œuvre d'une priorité donnée, il peut y avoir quelques difficultés pratiques. Pour faciliter la prise de décision, chaque priorité est soumise à un filtre décisionnel articulé autour de cinq éléments successifs :

- 1) La replicabilité à grande échelle ;
- 2) La facilité de mise en œuvre ;
- 3) Le délai d'obtention des résultats ;

- 4) Le rapport coût/bénéfice ;
- 5) Les effets possibles sur l'accroissement de la résilience des producteurs/trices.

Le tableau 3 ci-dessous contenant ces priorités se présente comme suit :

Tableau 3 : Proposition de priorités en matière de CES/DRS à prendre en compte dans le PNSR II

Priorité par axe de la SNRCRTA	Filtres décisionnels				
	Replicabilité à grande échelle	Facilité dans la mise en œuvre	Délai d'obtention des résultats	Rapport coût/bénéfice relatif	Effets possibles sur l'accroissement de la résilience des producteurs/trices
Axe 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS					
Priorité 1.1. : Etablir la situation de référence de la CES/DRS au Burkina Faso	Elevé	Moyen	Moyen/long terme	Moyen	Moyen/long terme
Priorité 1.2. : Classifier les techniques de CES/DRS par région	Elevé	Elevé	Moyen/long terme	Faible	Moyen/long terme
Priorité 1.3. : Capitaliser et vulgariser les techniques éprouvées de CES/DRS	Elevé	Elevé	Court/moyen terme	Elevé	Moyen/long terme
Priorité 1.4. : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication sur les techniques éprouvées de CES/DRS	Elevé	Moyen	Court/moyen terme	Elevé	Moyen/long terme
Priorité 1.5. : Mettre en place un système de suivi-évaluation opérationnel des actions de CES/DRS	Elevé	Elevé	Court/moyen terme	Faible	Moyen/long terme
Priorité 1.6. : Mettre en place une Plateforme nationale de gestion durable des terres	Elevé	Elevé	Court/moyen terme	Faible	Court/moyen terme
Axe 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/-trices					
Priorité 2.1. : Former les agents d'encadrement à la vulgarisation des techniques de CES/DRS	Elevé	Elevé	Court/moyen terme	Moyen	Moyen/long terme
Priorité 2.2. : Former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des techniques de CES/DRS	Elevé	Elevé	Court/moyen terme	Moyen	Moyen/long terme

Priorité par axe de la SNRCRTA	Filtres décisionnels				
	Replicabilité à grande échelle	Facilité dans la mise en œuvre	Délai d'obtention des résultats	Rapport coût/bénéfice relatif	Effets possibles sur l'accroissement de la résilience des producteurs/trices
Priorité 2.3. : Soutenir les opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS (artisans, PME, commerçants, prestataires de services, etc.)	Moyen	Faible	Court terme	Elevé	Court/moyen terme
Priorité 2.4. : Appuyer l'équipement des producteurs/trices en matériel de CES/DRS	Moyen	Faible	Court terme	Elevé	Court/moyen terme
Priorité 2.5. : Renforcer la CES/DRS dans les programmes d'alphabetisation fonctionnelle	Elevé	Elevé	Court terme	Faible	Court/moyen terme
Priorité 2.6. Soutenir le conseil à l'exploitation familiale et organiser des échanges inter-paysans	Elevé	Elevé	Court terme	Faible	Court/moyen terme
Axe 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS					
Priorité 3.1. : Créer et appuyer des cadres de concertation permanent entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale	Elevé	Elevé	Court terme	Faible	Moyen/long terme
Priorité 3.2. : Faciliter les échanges d'expériences entre les membres du cadre de concertation permanent	Elevé	Elevé	Court terme	Faible	Moyen/long terme
Priorité 3.3. : Promouvoir la recherche-action dans le domaine de la CES/DRS	Elevé	Elevé	Moyen terme	Moyen	Moyen/long terme
Priorité 3.4. : Encourager la recherche scientifique privée sur la CES/DRS	Elevé	Elevé	Moyen terme	Moyen	Moyen/long terme
Axe 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso					
Priorité 4.1. : Intégrer les techniques éprouvées de CES/DRS dans les plans régionaux et locaux de développement	Elevé	Elevé	Court/moyen terme	Faible	Moyen/long terme

Priorité par axe de la SNRCRTA	Filtres décisionnels				
	Replicabilité à grande échelle	Facilité dans la mise en œuvre	Délai d'obtention des résultats	Rapport coût/bénéfice relatif	Effets possibles sur l'accroissement de la résilience des producteurs/trices
Priorité 4.2. : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes de CES/DRS à l'échelle nationale	Elevé	Moyen	Court/moyen terme	Elevé	Court/moyen terme
Priorité 4.3. : Mettre en œuvre la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural	Moyen	Faible	Moyen/long terme	Elevé	Moyen/long terme
Priorité 4.4. : Appuyer la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural	Moyen	Moyen	Moyen/long terme	Elevé	Moyen/long terme
Priorité 4.5. : Elaborer un référentiel méthodologique pour la synergie d'action CES/DRS-foncier rural	Elevé	Elevé	Moyen/long terme	Faible	Moyen/long terme
Priorité 4.6. : Mettre en place les structures de pilotage et de coordination de la CES/DRS aux niveaux national et local	Elevé	Elevé	Court/moyen terme	Faible	Moyen/long terme
Axe 5 : Financement durable des actions de CES/DRS					
Priorité 5.1. : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur des actions de CES/DRS	Moyen	Elevé	Moyen/long terme	Moyen	Moyen/long terme
Priorité 5.2. : Créer des emplois décents et des activités génératrices de revenus à travers la promotion des activités de CES/DRS	Moyen	Moyen	Court/moyen terme	Elevé	Court/moyen terme
Priorité 5.3. : Soutenir le financement local des actions de CES/DRS à travers les institutions de microfinance	Elevé	Moyen	Court/moyen terme	Elevé	Court/moyen terme
Priorité 5.4. : Identifier des financements innovants en faveur de la CES/DRS	Moyen	Elevé	Court/moyen terme	Faible	Moyen/long terme

Priorité par axe de la SNRCRTA	Filtres décisionnels				
	Replicabilité à grande échelle	Facilité dans la mise en œuvre	Délai d'obtention des résultats	Rapport coût/bénéfice relatif	Effets possibles sur l'accroissement de la résilience des producteurs/trices
Priorité 5.5. : Mettre en place des mécanismes financiers appropriés pour l'acquisition des équipements de CES/DRS : lignes de crédit à moyen et à long terme, lignes de crédit à des taux bonifiés, fonds de garantie, fonds de subventions, etc.	Moyen	Elevé	Court/moyen terme	Moyen	Moyen/long terme
Priorité 5.6. : Promouvoir les investissements dans la CES/DRS à travers l'opérationnalisation du CSI-GDT	Moyen	Faible	Court/moyen terme	Elevé	Court/moyen terme
Priorité 5.7. : Capitaliser et valoriser les expériences réussies en matière de financement des actions de CES/DRS					
Axe 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS					
Priorité 6.1. : Expérimenter l'agriculture de conservation dans les terres non dégradées	Moyen	Elevé	Court/moyen terme	Faible	Court/moyen terme
Priorité 6.2. : Mettre en place un cadre politique favorable à l'agriculture de conservation	Moyen	Elevé	Court/moyen terme	Faible	Court/moyen terme
Priorité 6.3. : Mettre en place le conseil agricole sur l'agriculture de conservation	Moyen	Elevé	Court/moyen terme	Faible	Court/moyen terme
Priorité 6.4. : Communiquer sur les modalités d'application, les performances et l'intérêt des différents systèmes de l'agriculture de conservation	Moyen	Elevé	Court/moyen terme	Faible	Court/moyen terme

4.3.5. Mécanisme de suivi des actions de CES/DRS

Comme cela a été susmentionné, les projets et programmes de CES/DRS ont beaucoup contribué à l'amélioration des conditions de vie en particulier des populations des zones Nord et Centre du Burkina Faso. Les actions de CES/DRS peuvent apporter davantage à l'ensemble du pays si leur suivi rigoureux était assuré ; ceci pour justifier la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation.

Le suivi-évaluation sera d'un grand secours à la promotion des actions de CES/DRS au Burkina Faso proposées dans le PNSR II. En effet, il permettra de :

- De connaître d'abord la situation de référence de la CES/DRS dans le pays ;
- Donner à tout moment une vision actualisée de l'état de mise en œuvre des actions de CES/DRS sur le terrain pour aider les responsables des organes de pilotage à prendre chaque que de besoin les décisions nécessaires ;
- Faire des recommandations aidant à pallier les insuffisances constatées dans la mise en œuvre des actions de CES/DRS ;
- Accroître l'efficacité et l'efficience des activités en vue de l'atteinte des résultats attendus des projets et programmes d'investissement dans la CES/DRS ;
- Donner de la visibilité aux effets et à l'impact sur le terrain des actions de CES/DRS.

Pour toutes ces raisons, un mécanisme de suivi s'avère indispensable. Mais quel mécanisme proposer ?

Nous pensons qu'avant de proposer tout nouveau mécanisme, il faut revisiter les mécanismes existants. A notre avis, le suivi-évaluation de la CES/DRS peut être assuré par les structures initialement créées dans le cadre du PNSR I. Nous en avons identifié trois, articulées entre le niveau national et le niveau régional.

Au niveau national, il faut signaler l'existence du service de suivi-évaluation du Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA). Il peut être demandé à ce service, dans le cadre du PNSR II d'assurer le suivi-évaluation méthodique des actions de CES/DRS définies dans les sous-programmes à venir du PNSR II. De façon pratique, un cadre de mesure de rendement sera conçu pour le suivi des indicateurs de la CES/DRS des sous-programmes à venir du PNSR II.

Toujours au niveau national, il faut signaler l'existence du Comité technique interministériel du PNSR (CTI/PNSR), organe chargé de faire des propositions d'orientation du PNSR et de valider les options prioritaires. Tout en suivant la mise en œuvre des sous-programmes du PNSR II, il pourra marquer un intérêt spécifique pour les actions de CES/DRS en se penchant sur les résultats affichés dans le cadre de mesure de rendement sus-évoqué.

Au niveau régional, il y a le Comité technique régional du PNSR (CTR/PNSR) chargé de définir les orientations et actions à conduire, et d'assurer le suivi opérationnel des activités. Le CTR/PNSR pourra alimenter le CTI/PNSR et le service de suivi-évaluation en données régionales sur la CES/DRS.

Les organes ci-dessus proposés seront aptes à assurer le suivi-évaluation des actions de CES/DRS au plan technique. Outre cette facilité, les acteurs peuvent avoir besoin de se concerter périodiquement et de manière formelle. A cet effet, il peut être fait usage de la Plateforme nationale pour la gestion durable des terres (PNGDT), un cadre multi-acteurs proposé pour le CSI-GDT. La PNGDT est conçue pour être :

- un cadre de coopération, de planification et de mise en œuvre concertée des initiatives de tous les acteurs intervenant dans l'espace rural en matière de GDT ;
- un cadre de mise en cohérence des stratégies, approches et méthodes d'action en matière de GDT ;
- un outil de promotion de l'intégration des principes et objectifs de la GDT dans les cadres locaux de planification du développement et d'investissement ;
- un outil au service d'une mobilisation accrue des ressources et d'une plus grande visibilité des efforts nationaux en faveur de la gestion des ressources naturelles.

Lors des sessions de la PNGDT, une séquence peut être consacrée à la CES/DRS.

5. CONCLUSION

L'économie du Burkina Faso est essentiellement basée sur les ressources naturelles. Le pays a très tôt compris que la gestion des ressources naturelles était une voie incontournable pour assurer son développement. Après les échecs enregistrés dans les actions d'envergure de restauration des sols lors dans les années 1960, le Burkina Faso a mis en œuvre par la suite avec succès de nombreux projets et programmes de CES/DRS ayant contribué à améliorer de façon notable les conditions de vie des populations rurales. C'est donc dire que la CES/DRS a fait la preuve de son efficacité en tant que technologie éprouvée et adaptée dans le domaine de la GDT. Les succès enregistrés au fil des ans peuvent encore être encore renforcés si des investissements conséquents de CES/DRS sont réalisés à grande échelle. L'avènement du PNSR II offre une opportunité intéressante. Pour cela, les priorités en matière de CES/DRS à prendre en considération dans le PNSR II doivent être axées sur (i) l'harmonisation des approches, la capitalisation, la communication et le suivi-évaluation, (ii) le renforcement des capacités des acteurs, (iii) l'appui à la recherche-développement, (iv) la mise à l'échelle des technologies éprouvées et adaptées de CES/DRS, (v) le financement durable, (vi) l'introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS. Cependant, ces priorités ne pourront produire leurs effets que si elles font l'objet d'un suivi-évaluation rigoureux et bénéficient d'un accompagnement de l'Etat à travers des mesures politiques appropriées.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BMZ : Bonnes pratiques de CES/DRS. Contribution à l'adaptation au changement climatique et à la résilience des producteurs. Les expériences de quelques projets au Sahel. 60 pages.
- BURKINA FASO, 2012 : Programme national du secteur rural 2011-2015. 82 pages.
- BURKINA FASO, 2016 : Plan national de développement économique et social 2016-2020. 98 pages.
- CEFCOD, 2015 : Note conceptuelle en vue de la formulation d'une stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols au Burkina Faso. Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire. 35 pages.
- CIEH, 1992 : Les techniques de conservation des eaux et des sols dans les pays du Sahel. Ouagadougou. Burkina Faso. 121 pages.
- CILSS, 2008 : Evaluation des impacts biophysiques et socio-économiques des actions dans les actions de gestion des ressources naturelles au Nord du Plateau Central du Burkina Faso. 94 pages.
- FIDA, 2012 : Burkina Faso. Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre-Nord et Est, dit Projet «Neer-Tamba». Rapport de conception de projet. Version finale. 357 pages.
- MECV, MRA, MAHRH, 2009 : Etude analytique et mise en cohérence des composantes de gestion durable des terres des programmes d'investissements préparés dans le cadre du Programme sectoriel de développement rural productif. Ouagadougou. Burkina Faso. 225 pages.
- MEDD, 2014 : Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso. Volume principal. Ouagadougou. Burkina Faso. 158 pages.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2012 : Evaluation des capacités des cadres institutionnels concernés par la gestion durable des terres. Ouagadougou. Burkina Faso. 135 pages.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2014 : Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres au Burkina Faso. 106 pages.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, 2016 : Evaluation des besoins technologiques pour l'adaptation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie au Burkina Faso. 127 pages.

ANNEXES

Annexe 1 : Technologies CES/DRS au Burkina Faso

Technologie		Brève description	Quelques avantages	Quelques contraintes
Type	Nom			
Mécanique	Diguettes	Ouvrages en pierres libres ou en terre construits suivant les courbes de niveau : (i) Diguettes en pierres construites à l'aide de moellons, de tailles diverses, entassées suivant les courbes de niveau ; (ii) Cordons pierreux qui sont généralement des ouvrages plus petits, constitués d'une ligne de pierres de tailles comparables sur des courbes de niveau ; (iii) Diguettes en terre construites à l'aide de terre compactée sur les courbes de niveau.	Meilleure rétention de l'eau (sol plus humide) ; meilleure conservation du sol et de sa fertilité (diminution des pertes en terre) ; amélioration de la productivité des sols.	Nécessité de disposer d'une main-d'œuvre importante ; pour les cordons pierreux, disposer de carrières de pierres à proximité du site à aménager ; difficulté de confection et d'entretien des diguettes en terre.
	Zai	Technique de récupération des terrains encroûtés consistant à réaliser des poquets de 20 à 40 cm de diamètre, de 10 à 15 cm de profondeur et d'y ajouter de la matière organique.	Récupération des sols fortement dégradés ; amélioration des rendements ; augmentation des terres cultivables.	Main d'œuvre importante ; disponibilité de matière organique en quantité importante.
	Demi-lunes	Cuvettes en demi-cercles creusées et ceinturées avec les déblais disposés en arcs de cercle ouvert à l'amont. Le creux recueille l'eau piégée par les bras de la demi-lune et l'amont sert d'impluvium. La demi-lune peut avoir un rayon allant de 1 à 2 m et une profondeur de 30 à 40 cm.	Accélération de la récupération des sols dégradés ; fertilisation des sols en culture pluviale ; mobilisation des eaux de ruissellement ; recharge de la nappe phréatique.	Besoin d'une main-d'œuvre importante ; disponibilité de la matière organique ; Entretien régulier nécessaires.
	Bassin de collecte des eaux de ruissellement (BCER ou Banka)	Ouvrage de forme rectangulaire long de 12 m, large de 8 m avec 2 m de profondeur. Il est creusé dans le sol aux fins de collecter les eaux de ruissellement en vue d'une irrigation d'appoint des cultures pluviales en cas de poches de sécheresse.	Sécurise les cultures contre les poches de sécheresse.	Coût de réalisation élevé.
	Billonnage	Technique consistant à créer un léger exhaussement de terre.	Limitation de l'érosion éolienne ; Réduction du risque d'enfouissement des jeunes plantules ; Amélioration de la conservation de l'eau.	Nécessité de disposer d'une unité de culture attelée
	Digues filtrantes	Ouvrage en pierres ayant de plus grandes proportions que les diguettes, la digue filtrante est construite sur les passages importants d'eau et est utilisée pour lutter contre le ravinement, favoriser au maximum l'infiltration des eaux et favoriser la sédimentation.	Réduction de l'érosion hydrique ; comblement rapide des ravines ; amélioration du statut hydrique du sol.	Nécessite une main-d'œuvre abondante ; nécessité de présence de pierres de bonne qualité à proximité du bas-fond.

Technologie		Brève description	Quelques avantages	Quelques contraintes
Type	Nom			
	Scarifiage	Technique de travail du sol consistant à gratter la couche superficielle avec un engin à dent (charrue) en vue d'ameublir les dix premiers centimètres au moins. Le sol n'est pas retourné et la profondeur est faible.	Récupération des sols fortement dégradés ; augmentation des terres cultivables.	Nécessite des équipements et animaux de trait.
	Fumure (fertilisation) organique	Techniques de production et d'utilisation de fertilisants organiques en vue d'enrichir les champs de cultures pluviales ou irriguées.	Amélioration la fertilité des sols et de leur productivité.	Disponibilité en eau, moyens de transport et main d'œuvre.
	Microdosage	Technique consistant en l'application en petites quantités d'engrais au cours des semailles	Augmentation substantielle des rendements des cultures avec un très faible investissement en fumure minérale ; limitation des pertes d'engrais.	Nécessité de disposer d'engrais adaptés (qualité et quantité) aux sols concernés ; obligation de connaissance de la carence du sol.
	Seuils en gabions et en béton	Technique qui consiste à empiler et lier des gabions (paniers en grillage de fil de fer galvanisé) les uns aux autres en vue de former une barrière filtrante des eaux de ruissellement. Le grillage maintient les pierres ensemble et les empêche de bouger sous la pression de l'eau. Les seuils en gabions servent le plus souvent à traiter les ravines et les rigoles en vue d'éviter leur développement.	Réduction de la force érosive de l'eau ; recharge de la nappe phréatique.	Nécessité de grandes quantités de main-d'œuvre ; coût élevé de réalisation ; exigence d'une expertise extérieure.
	Boulis	Technologie consistant à creuser une cuvette dans le sol en vue d'y stocker les eaux de pluie. L'eau collectée pendant la saison des pluies est utilisée en saison sèche pour l'arrosage des cultures maraîchères et l'abreuvement des animaux.	Stockage d'une quantité d'eau importante.	Coût de réalisation élevé ; difficilement répliquable par les producteurs/-trices.
	Puits agricoles	Il s'agit de puits à grand diamètre aménagés de profondeur moyenne destiné à l'irrigation.	Mobilisation d'une quantité d'eau importante ; ouvrage stable utilisable sur plusieurs années.	Coût de réalisation élevé.
	Seuil d'épandage	Le seuil d'épandage est un ouvrage hydraulique en travers du lit mineur d'une vallée perpendiculairement au sens d'écoulement des eaux. Il permet de contrôler l'érosion hydrique et surtout d'assurer l'épandage de la crue sur toute la largeur de bas-fond en corrigeant le chemin préférentiel de l'eau. Ce sont des ouvrages antiérosifs de régulation des crues au niveau des bas-fonds dégradés et peu encaissés.	Réduction de la force érosive de l'eau ; recharge de la nappe phréatique ; développement très dense de la végétation naturelle.	Technologie difficilement répliquable en milieu paysan ; exigence de pierres en abondance à proximité de la ravine ; coût élevé de réalisation ; exigence d'une expertise extérieure
	Puisards maraîchers	Ce sont des puits non aménagés, de faible profondeur réalisés dans les bas-fonds en vue de capter les nappes superficielles	Facilement réalisables ; faible coût de réalisation.	Faible quantité d'eau stockée ; ouvrage s'effondre facilement et doit être refait chaque année.
	Micro-barrages	Ouvrages de conservation des eaux de pluie consistant à retenir l'eau sur un terrain encaissé à l'aide d'une digue et d'un déversoir. Ce sont des ouvrages de dimensions et de capacités de stockage très variables.	Permettent de stocker de grandes quantités d'eau.	Coût de réalisation élevé ; nécessite une intervention technique ; nécessité de trouver un site naturel favorable à sa réalisation.
	Forages manuels	Il s'agit d'un forage de faible profondeur (environ 10 m) réalisé à la tarière en vue de disposer de l'eau pour la petite irrigation	Exécution facile ; coût faible.	Ne s'adapte qu'aux nappes peu profondes ; n'est pas adapté aux sols meubles.

Technologie		Brève description	Quelques avantages	Quelques contraintes
Type	Nom			
	Labours mécanisés	Pratiques de récupération des terres dégradées utilisant diverses charrues (delfino ou treno) attelées à un tracteur. Elles consistent à casser la croûte imperméable du sol en vue d'améliorer l'infiltration des eaux de ruissellement et de mener des actions de végétalisation. Les labours mécanisés sont adaptés pour la récupération de grandes étendues de sols fortement dégradés.	Amélioration de l'infiltration de l'eau d'où un rehaussement du niveau de la nappe phréatique ; augmentation de la fertilité du sol en raison du piégeage de la matière organique ; amélioration de la diversité biologique.	Coût élevé du traitement à l'hectare, au-dessus des moyens des producteurs/-trices.
	Sous-solage	Technique de travail du sol à l'aide d'un tracteur ou d'un bulldozer permettant de casser la couche superficielle encroûtée afin d'améliorer sa capacité d'infiltration à l'eau. La profondeur du sous-solage varie de 30 à 80 cm.	Amélioration de l'infiltration de l'eau d'où un rehaussement de la nappe phréatique ; amélioration de la diversité biologique.	Coût élevé.
Biologique	Paillage	Technique consistant à recouvrir le sol d'une couche d'herbes (quelques cm d'épaisseur) aux fins de protéger la surface du sol contre l'impact destructeur des gouttes d'eau de pluie, de conserver l'humidité du sol par la réduction de l'évaporation et de stimuler l'activité biologique. Cela permet une augmentation de la porosité du sol et un accroissement de la matière organique.	Fertilisation du sol grâce à la décomposition des résidus végétaux ; destruction des croûtes par les termites ; diminution de la battance et du ruissellement.	Nécessité de disposer de paille en quantité importante ; risques de parasitose par les insectes nymphosant dans le sol.
	Fixation des dunes	Technique consistant à stabiliser le sable mouvant à travers des techniques mécaniques et biologiques. Elle consiste à éteindre la source de sables et d'autre part, à fixer les dunes sur place	Technique simple et peu onéreuse ; protection des infrastructures et des domaines de production.	Nécessité d'une grande quantité de boutures ; effets néfastes sur les boutures utilisées (<i>Leptadenia sp.</i> , <i>Euphorbia sp.</i>).
	Mise en défens	Elle consiste en la protection d'un terroir ou d'une parcelle contre la pression de l'Homme et/ou du bétail (agriculture, fauche, pâture, feu de brousse, coupe de bois).	Accroissement très rapide de la biomasse herbacée et ligneuse ; production de bois et de PFNL.	Coût élevé de mise en place ; nécessite un niveau d'organisation élevé.
	Agroforesterie	Ensemble de pratiques qui associent des ligneux (arbres, arbustes ou arbrisseaux) avec des cultures, des animaux et/ou du pâturage.	Accroissement de la fertilité des sols ; production de bois, de fourrage, de PFNL.	Travail important d'entretien des ligneux sur les parcelles ; réduction de la surface cultivable des champs.
	Reboisement	Restauration du couvert végétal par la plantation, le semis direct et la Régénération Naturelle Assistée (RNA). Le reboisement permet d'assurer la fertilité et la protection du sol contre l'érosion éolienne et hydrique.	Amélioration de la fertilité du sol ; production de bois, du fourrage et de PFNL.	Coût élevé (plantation) ; développement lent (semis direct, RNA) ; nécessité d'un entretien et d'une surveillance.
	Bandes enherbées	Bandes de végétation permanente d'herbe, d'arbustes établis le long des courbes de niveau. Elles freinent le ruissellement et favorisent l'infiltration et le dépôt de sédiments en amont.	Réduction du ruissellement et de l'érosion ; production de bois de service, bois de feu, fourrage, fruits, médicaments ; amélioration de la fertilité du sol.	Difficultés d'avoir des semences ou des éclats de souche des espèces à repiquer ; travail important d'entretien régulier.
	Rotations culturales	Pratique de restauration de la fertilité des sols qui consiste en une succession de céréales et de légumineuses sur un même champ.	Amélioration de l'activité biologique et des propriétés physiques des sols ;	

Technologie		Brève description	Quelques avantages	Quelques contraintes
Type	Nom			
			Raccourcissement du temps de jachère.	
	Jachère améliorée	Pratique consistant à intégrer des espèces ligneuses à croissance rapide et fixatrices d'azote dans les systèmes de culture afin de reconstituer la fertilité des sols.	Amélioration de la fertilité du sol ; production de bois, du fourrage et de PFNL.	Difficulté de protection des jeunes plants contre les dents d'animaux surtout en période sèche
	Protection des berges	Technique consistant à revêtir les berges par de la végétation ligneuse ou herbacée afin de réduire la vitesse de ruissellement des eaux et augmenter leur infiltration.	Lutte contre l'élargissement des berges et production de PFNL de fourrage et du bois. Infiltration de l'eau	Demande beaucoup de travail et de temps.
	Tapis herbacés	Technique consistant à favoriser le développement de la végétation herbacée sur des terres aménagées mécaniquement (terres de sous-solages ou scarifiages) par semis à la volée de graines herbacées.	Développement rapide de la végétation herbacée ; amélioration des propriétés physico-chimiques et biologiques des sols.	Coût élevé ; nécessité de trouver des espèces adaptées aux conditions du milieu.

Source : CEFOD, 2015

Annexe 2 : Facteurs favorables à la CES/DRS

Types de facteurs	Intitulé du Facteur
Facteurs institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la volonté politique favorable aux aménagements de CES/DRS d'où sa prise en compte dans plusieurs documents de politiques et de stratégies relatives au secteur rural ; <input type="checkbox"/> la communalisation intégrale du territoire du Burkina Faso. Les organes mis en place par le processus de la décentralisation constituent des structures idéales aux niveaux communal et régional pour la prise en compte de l'approche « bassin versant » dans les aménagements ; <input type="checkbox"/> l'existence de structures d'appui-conseil aux producteurs/-trices dans les communes (STD, PTF, associations, ONG, etc.) ; <input type="checkbox"/> l'existence de la loi 034-2009/AN Portant régime foncier rural. Cette loi comporte des dispositions renforçant la sécurité foncière et la gestion durable des terres ; <input type="checkbox"/> l'existence de la loi N° 034-2012/AN Portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. Cette loi renforce la sécurité foncière et par conséquent les aménagements CES/DRS ; <input type="checkbox"/> l'existence de partenaires d'appui aux acteurs dans le domaine de la CES/DRS ; <input type="checkbox"/> l'existence de structures de recherches sur les technologies de CES/DRS ; <input type="checkbox"/> l'existence de radios locales pour la diffusion des technologies CES/DRS au grand un public.
Facteurs sociologiques	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la grande motivation des producteurs/-trices et leur implication effective dans les actions de CES/DRS face à la baisse croissante des rendements, à la réduction des terres cultivables et en raison de l'efficacité des technologies existantes ; <input type="checkbox"/> la prise de conscience croissante des populations sur la menace que fait peser la dégradation des sols sur leur avenir ; <input type="checkbox"/> la culture de la lutte contre la dégradation des sols dans la tradition des populations en matière de production agricole.
Facteurs méthodologiques	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> l'existence de pépinières privées dans les communes rendant disponibles les plants pour les actions de CES/DRS. En 2004, environ 990 pépinières privées ont été dénombrées sur le territoire national (SP/CPSA, 2009).
Facteurs techniques	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> l'existence d'une grande diversité de technologies adaptées aux régions du pays ; <input type="checkbox"/> l'existence de compétences et de formateurs endogènes dans le domaine de la CES/DRS dans les communes et les villages du fait des interventions passées ; <input type="checkbox"/> l'existence de documents de capitalisations d'expériences et d'acquis de projets, ainsi que de fiches techniques constituant des guides méthodologiques pour la mise en place des technologies de CES/DRS ; <input type="checkbox"/> la prise en compte/amélioration des techniques issues des savoirs locaux par la recherche.
Facteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> les possibilités de mobilisation des fonds offertes par le Cadre Stratégique d'Investissement en Gestion Durable des Terres (CSI/GDT).

Source : CEFCOD, 2015

Annexe 3 : Facteurs défavorables à la CES/DRS

Types de facteurs	Intitulé du Facteur
Facteurs institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> ❑ la faible concertation entre les acteurs et la faible coordination des interventions. Cette difficulté se traduit sur le terrain par des actions isolées sans grand impact sur la résilience des agro-systèmes et l'absence de synergie ; ❑ l'inexistence d'orientations nationales claires dans le domaine de la CES/DRS ; ❑ la faible prise en compte de la CES/DRS dans les PCD. Les collectivités territoriales s'intéressent le plus souvent aux investissements du domaine des services sociaux de base et très peu aux actions d'aménagement (à l'exception des lotissements) ; ❑ la faiblesse de synergie entre les ministères du secteur rural dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de CES/DRS. Chacun considérant ses projets et programmes du domaine comme une chasse gardée ; ❑ la faiblesse du ratio d'encadrement. Si les structures d'appui-conseil sont suffisamment déconcentrées à plusieurs niveaux, le nombre d'agents par commune reste faible au regard de l'envergure de la tâche. En outre, les agents ne disposent pas de moyens (équipement roulant, matériel didactique, etc.) leur permettant d'assurer un appui-conseil adéquat des producteurs/-trices ; ❑ l'insuffisance d'appui aux producteurs/-trices. Une proportion importante de producteurs/-trices ne bénéficie d'aucun appui (technique et matériel) pour mener les activités de CES/DRS. Cela limite fortement la capacité de traitement de leur terre.
Facteurs sociologiques	<ul style="list-style-type: none"> ❑ la faiblesse des taux de réussite des plantations. Le plus souvent, les acteurs se limitent à la mise en terre des plants sans aucune action de protection et d'entretien. Cela a pour conséquence un faible impact de ces actions de plantation ; ❑ l'analphabétisme des producteurs/-trices. Une proportion importante des producteurs/-trices reste analphabète. Cet analphabétisme empêche l'utilisation des fiches techniques sur les actions de CES/DRS ; ❑ le non-respect des lois et règlements en lien avec la GDT. Concernant plusieurs domaines, comme celui des feux de brousse, de la divagation des animaux, des lois et règlements ont été pris pour favoriser les bonnes pratiques, mais force est de reconnaître qu'ils ne sont pas respectés. Cette situation fait que l'on assiste à la persistance de phénomènes qui sont pourtant compris et règlementés ; ❑ la divagation des animaux. Malgré les actions de sensibilisation, la présence des animaux domestiques en liberté hors de leurs zones de pâtures reste une réalité en milieu rural. Cela accentue la pression sur les jeunes plants mis en terre ou issus de la RNA, réduisant fortement la réussite des reboisements ; ❑ les feux de brousse incontrôlés en milieu rural. Malgré les nombreux efforts de sensibilisation et conscientisation, les feux de brousse continuent d'être une réalité en milieu rural au Burkina Faso, même si la partie septentrionale du pays est moins touchée. Les feux de brousse, surtout tardifs, réduisent la biomasse qui constitue autant de matière organique perdue pour le sol ; ❑ l'insécurité foncière. En règle générale, en milieu rural au Burkina Faso, seuls les propriétaires terriens ont le privilège de planter des arbres dans leurs champs. Les allochtones et les autres personnes ayant emprunté la terre (y compris les femmes) pour les besoins de l'agriculture n'ont pas le droit d'y planter un arbre ou de mener des actions d'aménagement. Ainsi la tenure constitue une contrainte majeure à l'adoption des pratiques de CES/DRS.

Types de facteurs	Intitulé du Facteur
Facteurs méthodologiques	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la non-prise en compte systématique de la dimension « bassin versant » dans la mise en œuvre des actions d'aménagement ce qui réduit leur impact efficacité et leur sur le milieu ; <input type="checkbox"/> la végétalisation insuffisante des ouvrages réalisés ce qui limite très fortement leur efficacité.
Facteurs techniques	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la non-maîtrise des techniques de construction des ouvrages de CES/DRS par certains producteurs/-trices. Cela conduit à la construction d'ouvrages de mauvaise qualité, toute chose qui a un impact faible et même parfois négatif et conduit au découragement des producteurs/-trices ; <input type="checkbox"/> l'insuffisance de connaissances techniques des agents d'appui-conseil. Les agents techniques sur le terrain ne maîtrisent pas toujours les techniques de construction de certains ouvrages de CES/DRS. Cette insuffisance se répercute sur les producteurs/-trices qu'ils appuient ; <input type="checkbox"/> l'insuffisance de documentation technique (fiche technique) sur les techniques en langues nationales. Souvent, la documentation existe, mais elle n'est pas traduite dans les langues locales.
Facteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la faiblesse du financement par l'Etat. Les acteurs intervenant dans le domaine de la CES/DRS reçoivent très peu d'appui financier de la part de l'Etat ; <input type="checkbox"/> le faible niveau d'équipement des producteurs/-trices. La plupart des producteurs/-trices ne disposent pas du minimum d'équipements nécessaires pour réaliser les activités de CES/DRS ; <input type="checkbox"/> la très forte demande en main-d'œuvre pour la réalisation des ouvrages de CES/DRS ; <input type="checkbox"/> le coût élevé (hors de la portée des producteurs/-trices) de la réalisation de certaines techniques et technologies de CES/DRS.
Facteurs environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> l'absence de certains matériaux (moellons pour la construction des ouvrages en pierres) dans certaines localités.

Source : CEF COD, 2015

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES
AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES AMENAGEMENTS
HYDRAULIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DE
L'IRRIGATION**

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**ATELIER DE CONCERTATION DES ACTEURS
SUR L'IDENTIFICATION DES PRIORITES EN MATIERE
DE CES/DRS A REVERSER COMME CONTRIBUTION
A L'ELABORATION DU PNSR-II**

**Termes de référence pour le recrutement du consultant pour l'élaboration du
document de travail de l'atelier et l'accompagnement dans la finalisation du
document des priorités en matière de CES/DRS**

1. Contexte et justification

A la suite de l'adoption du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) adopté en 2000, le Gouvernement du Burkina Faso s'est doté en 2003 d'une Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2015. Pour la période 2010-2015, le Gouvernement du Burkina Faso a adopté le Programme national du secteur rural (PNSR) en vue d'assurer une meilleure coordination des actions du secteur rural. Le PNSR constitue un axe d'opérationnalisation du volet secteur rural de la SDR et le document cadre de référence opérationnel pour les interventions y afférentes.

La période de mise en œuvre du PNSR est arrivée à échéance en fin 2015. A l'issue de l'évaluation de la mise en œuvre du PNSR, la réflexion pour l'élaboration du PNSR II est actuellement engagée.

En vue de préparer les contributions du domaine de la CES/DRS à l'élaboration de ce référentiel, il est apparu nécessaire d'organiser une concertation des acteurs dudit domaine.

Dans cette dynamique, il apparaît nécessaire de préparer le document de travail dudit atelier, qui fera ressortir entre autres les acquis et les insuffisances du PNSR-I en matière de prise en compte de la CES/DRS mais aussi les axes prioritaires qui pourraient être pris en compte dans le PNSR II.

Les présents termes de références sont proposés en vue du recrutement d'un consultant qui va appuyer la Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation (DGADI) pour l'élaboration du document de travail de l'atelier et préciser le mandat du consultant.

2. Objectif de la consultation

L'objectif global de la consultation est d'assurer une bonne préparation de la rencontre d'identification des priorités en matière de CES /DRS en mettant à la disposition des participants un document de travail qui fait l'état des lieux du PNSR-I en matière de prise en compte des activités de protection, réhabilitation, conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols.

3. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit pour le consultant de:

- Faire la synthèse des acquis et des insuffisances du PNSR-I en matière de prise en compte des mesures de CES/DRS ;
- Proposer les axes et priorités en matière de CES/DRS en phase avec les orientations du PNDES, qui feront l'objet de discussions et d'approfondissement lors de l'atelier ;
- Proposer un mécanisme de suivi des actions de CES/DRS ;
- Finaliser le document des priorités en matière de CES/DRS pour le PNSR II au sortir de l'atelier;
- Assurer la modération de l'atelier.

4. Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Un document de synthèse des acquis et des insuffisances du PNSR-I en matière de prise en compte des mesures de CES/DRS est proposé ;
- Des axes et priorités en matière de CES/DRS en phase avec les orientations du PNDES, sont identifiés ;
- Un mécanisme de suivi des actions de CES/DRS est proposé ;
- Le rapport de l'atelier est produit ;
- Un document des priorités en matière de CES/DRS pour le PNSR II est élaboré.

5. Méthodologie de conduite de l'étude

Le consultant aura d'abord une rencontre de cadrage avec le commanditaire à l'issue de laquelle il affinera sa démarche en vue d'aller à la collecte des données vers des personnes ressources, des structures, la documentation, etc.

Le consultant s'appuiera sur le PNSR I, en examinant sa structuration et en mettant en exergue, ses acquis et insuffisances en matière de CES/DRS.

Pour la définition des axes et priorités en matière de CES /DRS, il fera le lien avec les orientations stratégiques du PNDES.

Le consultant disposera de douze (12) jours de travail effectif pour conduire l'étude.

Pour les échanges avec les acteurs, il est suggéré au consultant les structures ci-après :

- **Institutions de recherches** : INERA, Université de Ouagadougou, BUNASOL, WASCAL, KFW, etc.
- **Organismes internationaux** : CILSS, UICN, FAO, IFDC, UEMOA, CEDEAO ; PAM ;
- **Structures faïtières des producteurs/-trices** : UNPCB, CPF ;
- **Projets et Programmes** : Neer-tamba, ProSol/GIZ, PDA /GIZ, PAPSA, P1P2RS, etc.
- ONG : SOS-Sahel, etc.
- **Structures du Ministère** : DGAHDI, DGPV, DGESS, DFOMER, etc.

NB. Le consultant peut suggérer aux commanditaires des structures importantes dans le cadre de ce processus non mentionnées dans ce listing qui n'est ni exhaustif ni exclusif.

6. Tâches du Consultant

Dans le cadre de cette mission, le Consultant tiendra compte des orientations du document du PNSR, des évaluations y relatives existantes et du document du PNDES.

Les principales tâches à exécuter par le consultant sont :

- Conduire l'étude ;
- Interagir avec le comité ad hoc pour la définition des priorités en matière de CES/DRS ;
- Restituer les résultats de l'étude au commanditaire ;
- Soumettre au commanditaire le rapport préliminaire de l'étude (document de travail) qui sera diffusé et examiné à l'atelier ;
- Faire une présentation de l'étude lors de l'atelier d'identification des priorités en matière de CES/DRS ;
- Animer l'atelier d'identification des priorités en matière de CES /DRS ;
- Elaborer un rapport d'atelier.
- Proposer au commanditaire un document définitif des priorités en matière de CES/DRS

7. Rôles du commanditaire

Le commanditaire est la DGAHDI. Son rôle consiste à :

- Appuyer le consultant dans la recherche de la documentation (PNSR, PNDS, Evaluations du PNSR, etc.);
- Mettre en place un comité ad hoc pour appuyer le consultant dans l'identification des priorités en matière de CES/DRS ;
- Assurer la prise en charge financière du processus ;
- Faciliter le contact du consultant avec les structures et organisations à rencontrer ;
- Assurer le suivi et la supervision de l'étude.

8. Compétences requises

L'étude d'identification des priorités en matière de CES /DRS sera conduite par un bureau d'études/un consultant Indépendant qui mettra à disposition une personne d'expériences, rompue des questions de formulation et d'évaluation de politiques de développement du secteur rural avec une expérience avérée dans le domaine de la CES/DRS

Ce Spécialiste aura le profil suivant :

- Avoir au moins un niveau BAC + 5 dans le domaine du développement rural ;
- Avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles, dont 5 ans dans le domaine de la formulation /Evaluation des politiques, stratégies, projets et programmes de développement rural de préférence au Burkina ;
- Justifier d'une expérience en lien avec la conduite d'actions de gestion durables des terres agricoles
- Avoir une bonne capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction en français.

9. Durée de l'étude

L'étude aura une durée contractuelle de douze (12) jours, y comprises la restitution et la modération de l'atelier d'identification des priorités en matière de CES/DRS. Le consultant disposera d'une période d'un (01) mois pour la durée totale de sa mission. La mission du consultant couvrira la période du 19 septembre au 18 octobre 2016.

10. Rapports et échéances de dépôt

Le consultant déposera ses rapports (Rapport préliminaire/**Document de travail/rapport préliminaire, Rapport d'étude d'identification des priorités en matière de CES, Rapport de l'atelier d'identification des priorités e matière de CES/DRS**) auprès du commanditaire dans un délai maximum d'un mois après le démarrage de la consultation. La restitution au commanditaire sera organisée trois semaines au plus tard après l'entrée en vigueur du contrat du consultant.

Les versions finales des rapports seront déposées en deux (02) exemplaires en format papier et en version électronique (Word et PDF sur CD-ROM) au Secrétariat de la Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation.

Ouagadougou, le 28 septembre 2016

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Nom et prénom(s)	Structure/Fonction	Téléphone	E-mail
01	KAMBOU Donkora	DRC-TA/DGAHDI	70 28 47 48	kdonkora@yahoo.fr
02	NONGANA S. Gisèle	DRC-TA/DGAHDI	78 26 23 24	yamgisa@yahoo.fr
03	NANDNABA Siméon	DRC-TA/DGAHDI	70 24 77 91	nandnabasi@yahoo.fr
04	OUEDRAOGO Abdoulaye	FEPAB	66 34 40 98	Ted.abdoul@gmail.com
05	BAYOULOU Soumana	DGPV	70 74 95 30	Youlokoua2006@yahoo.fr
06	KINDOS. Ibrahim	DRC-TA/DGAHDI	71 31 91 32	Ksi78passi@yahoo.fr
07	DA Marcel	P1-P2RS	70 45 14 20	marceldah@yahoo.fr
08	KASSA Sali	DGESS/MAAH	72 42 44 08	Sali.kassa@yahoo.fr
09	KONE T. Haoua	DRC-TA/DGAHDI	70 10 44 37	K_thamoua@yahoo.fr
10	OUEDRAOGO Issouf	UGP/ Neer-Tamba	71 40 75 99	Issouf.ouedr@gmail.com
11	KAGAMBEGA K. Laurent	UNPSB/SGURPS/PCL	70 34 81 04	kagambegakonkonk@gmail.com
12	KARAMA Abdoulaye	SOS Sahel International BF	70 40 30 99	Karamaye1959@gmail.com
13	SAWADOGO Francine	SOS Sahel International BF	71 50 55 26	Francincette27.fs@gmail.com
14	DEI Charles	PAM	76 69 01 13	jean-charles.dei@wfp.org
15	SOUBEIGA Jonas	PAM	66 00 05 55	jonas.soubeiga@wfp.org
16	RUSIGA Aurore	PAM	74 49 01 38	aurore.rusiga@wfp.org
17	TRAORE O. Souleymane	FAO-BF	70 76 54 38 76 62 58 85	souleymane.traore@fao.org

18	ILBOUDO Irissa	FAO-BF	70 73 12 12 76 16 33 33	irissa.ilboudo@fao.org
19	PODA Damas	FAO-BF	76 68 65 20	damas.poda@fao.org
20	KONATE Moussa	FAO-BF	70 25 77 23	moussa.konate@fao.org
21	SINARE Yapi Issoufou	FAO-BF	70 18 37 49	yapi.sinare@fao.org
22	SAVADOGO Yacouba	UICN Bureau régional Afrique de l'Ouest et du Centre	71 12 22 50	yacouba.savadogo@iucn.org
23	Hubert N'DIAFA OUAGA	UICN/PACO	70 17 12 28	hubert.ouaga@iucn.org
24	SOME Jules	GIZ/PDA	70 26 87 58	jules.some@giz.de
25	SCHMUEDDERICH Cordula	GIZ/ProSol	66 57 89 00	cordula.schmuederrich@giz.de
26	ZOMAHOUN Gilbert Honoré	GIZ/ProSol	76 67 28 94	gilbert.zomahoun@yahoo.fr
27	YOUL Sansan	IFDC	78 87 37 10	syoul@ifdc.org
28	HIEN Fidèle	Consultant/EDC	70 20 82 06	fg.hien@fasonet.bf
29	SEDOGO Michel	INERA	70 26 64 29	michel_sedogo@yahoo.fr
30	ZOUNGRANA Philippe	CILSS	70 26 40 15	philippe.zoungrana@ciss.int

